

Aujourd'hui deusime vendemiaire mille sept cent quatrevingt quatorze vieux stille lan troisieme¹ de la republique françoise à midy par devans moy françois mabire membre du Conseil general de la commune dheudicourt département de leure pour récévoir les actes destiné a constater la néssance, les mariage et le decest des citoyens sont comparus en la maison commune d'heudicourt Louis Fleuris agé de cinquante cinq ans domicillié dans la ditte municipalité et anbroize Canu officié agé de quarante six ans demeurant également dans la ditte municipalite le premié beaupere le cegons voisin les quelle louis Fleuris et ambroise Canu mont declare que jean baptiste la halle et mort et decede dhyer a dix heur du matin au domicile de jean baptiste Câtel etant a travaillé dans le fond du puis dudid Catel dapres cette declaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile je me suis assué du decest dudid jean baptiste la halle la quel mort a été constaté par lofficie de pollice juge de paix du Canton et de la municipalie, et jen ay dressé le present acte que louis fleuris et ambroize Canu ont signé aveque moy fait en la maison commune le jour mois et an ci de sus

¹ 23 septembre 1794